



Signataires : Sylvain Thévoz, Glenna Baillon-Lopez, Emmanuel Deonna, Léna Strasser, Nicole Valiquer Grecuccio, Jean-Charles Rielle, Badia Luthi, Grégoire Carasso, Thomas Wenger, Denis Chiaradonna, Amanda Gavilanes, Xhevrie Osmani, Jocelyne Haller, Marta Julia Macchiavelli, François Lefort, Pierre Eckert, Yves de Matteis, Anne Bonvin Bonfanti

Date de dépôt : 31 octobre 2022

Proposition de résolution

Solidarité avec le peuple iranien : la Suisse peut et doit agir !
(Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;
vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;
vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- le meurtre de Jina (Masha) Amini, jeune Kurde iranienne de 22 ans battue à mort par la police des mœurs ;
- les centaines de milliers d'Iraniennes et d'Iraniens défiant le pouvoir et luttant pour leur liberté au péril de leur vie ;
- l'union de la classe moyenne iranienne qui revendique la liberté et des défavorisés qui réclament du pain ;
- les menaces sérieuses, existentielles, pesant sur ces femmes et ces hommes soumis à des violences, à la torture, aux disparitions forcées et à des arrestations arbitraires voire la mort, du simple fait d'exprimer leurs opinions ;

- les centaines de personnes ayant déjà péri (notamment au Kurdistan et au Baloutchistan), les milliers de personnes blessées, enlevées, violées ou maltraitées ;
- l’opacité régnant sur les faits, le bilan des victimes, et la volonté du régime iranien de dissimuler ses agissements ;
- le manque de transparence sur l’ampleur des manifestations et de la répression ;
- le besoin de solidarité et de soutien de la part de la Suisse qui peut et doit en faire davantage que ce qu’elle a fait jusqu’à présent ;
- le fait que la prudence diplomatique, la défense des intérêts économiques ne doivent pas se faire sur le dos des droits humains, dans un silence complice,

demande à l’Assemblée fédérale

- de soutenir les organisations de défense des droits humains et des droits des femmes en Iran ;
- d’appliquer toutes les sanctions prises par l’Union européenne et les Etats-Unis à l’endroit de l’Iran ;
- d’engager activement la Suisse en faveur de la création d’une commission de l’ONU pour les droits humains, ou tout autre mécanisme similaire, chargé d’enquêter et de documenter les crimes du régime en Iran ;
- de demander aux autorités iraniennes un accès sans entrave aux prisons iraniennes, afin que des équipes d’observateurs puissent enquêter sur ce qui s’y déroule et le documenter ;
- de geler tous les fonds du régime islamique, de la Garde révolutionnaire et des bassidji (miliciens du régime) actuellement placés sur des comptes bancaires en Suisse ;
- de prendre des mesures de protection contre l’expulsion des opposantes et opposants au régime iranien qui séjournent actuellement en Suisse ;
- de reconsidérer les renvois d’Iraniennes et Iraniens déboutés de l’asile vers l’Iran.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vous avez très certainement été touché par ces images de la population iranienne criant son désir de liberté et la violente répression qu'elle subit. Des centaines de témoignages confirment ces violences. Mais ce qui se passe actuellement hors du champ des caméras et derrière les murs des prisons en Iran est probablement bien pire encore. C'est une horreur sans nom que nous ne devons pas accepter sans réaction.

Le peuple d'Iran lutte pour sa liberté et crie sa colère suite au meurtre de la jeune Kurde iranienne Jina (Masha) Amini. La jeune femme de 22 ans est décédée trois jours après son arrestation à Téhéran par la police des mœurs qui lui reprochait d'avoir enfreint le code vestimentaire strict de la République islamique, où le voile est obligatoire pour toutes les femmes dans l'espace public.

Aux innombrables morts, selon un récent bilan 242 dont 32 mineurs – 92 Baloutches et 45 Kurdes, tombés pour la liberté en Iran, il faut ajouter celles de personnes emprisonnées arbitrairement, blessées par balles ou par les coups de matraque des forces de sécurité, violées par leurs geôliers ou les milices bassidji, soutiens de la République islamique d'Iran. Même des écolières ont été arrêtées, violées et brutalement assassinées par les forces de sécurité du régime islamique.

Nous entendons l'appel du peuple iranien jusqu'en Suisse et ne pouvons rester silencieuses et silencieux.

Les autorités iraniennes tentent de nier les témoignages et les conclusions des enquêtes menées par les ONG, mais la révolte ne cesse pas. Aux cris de « *Jin, Jiyan, Azadî !* » (Femme, Vie, Liberté !), « *A bas Khamenei* », « *A bas le dictateur* », « *A bas la milice du Bassidj* », « *Mort au dictateur / Mort à Khamenei / Khamenei est un meurtrier, son règne est illégitime* », « *Liberté, liberté, liberté* », le peuple descend et continue de descendre dans la rue. La répression sanguinaire continue. De nouvelles personnes sont assassinées, les prisons sont remplies d'innocentes et d'innocents. Dans une telle situation, il est important que la communauté internationale se fasse entendre et reconnaisse le droit de légitime défense du peuple iranien.

L'indignation mondiale est forte, avec des manifestations dans le monde entier et des appels à la fin des violences contre le peuple iranien. A notre échelle, nous pouvons agir, en demandant à l'Assemblée fédérale d'enjoindre le Conseil fédéral de passer à l'action.

Nous savons le rôle clé que joue la Suisse en Iran, que ce soit comme messenger entre deux Etats qui ne se parlent plus ou comme médiateur dans un conflit armé. La Suisse a une longue tradition de bons offices. Elle peut utiliser cette position à bon escient.

Le 15 octobre dernier, l'intervention de la police antiémeute dans l'enceinte de la prison d'Evin, à Téhéran, a fait au moins huit morts (dans un premier temps, le régime a déclaré 40 victimes puis, dans un deuxième temps, quatre). Suite à cette répression, Amnesty International a lancé un appel pour mettre un terme à l'impunité des forces de sécurité iraniennes¹. Le conseiller aux Etats Carlo Sommaruga a déposé le 27 octobre à la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats une demande de soutien aux organisations de défense des droits humains et des droits des femmes en Iran². Dans une lettre ouverte, 100 personnalités suisses issues des milieux culturels et scientifiques ont demandé au Conseil fédéral de prendre des sanctions contre le régime iranien et de soutenir le mouvement démocratique³. Les renvois des demandeuses d'asile iraniennes déboutées ne sont pour l'heure pas suspendus, alors que les manifestations contre le régime de Téhéran se poursuivent⁴.

Il semble important, depuis Genève, d'appuyer ce mouvement qui appelle à mettre un terme aux violations des droits humains en Iran.

C'est pourquoi, Madame, Monsieur, chère députée, cher député, nous vous invitons à soutenir cette résolution en solidarité avec le peuple iranien.

¹ <https://www.amnesty.org/en/petition/end-the-protest-bloodshed-in-iran/>

² https://www.sp-ps.ch/fr/campagne/soutien-iran/?mtm_campaign=iran&mtm_source=sm

³ [https://wecollect.ch/fr/projets/appel-de-100-personnalites-suisses?utm_source=ActiveCampaign&utm_medium=email&utm_content=Courageuses Femmes&utm_campaign=2022_Schweiz_Iran_Aufruf_FR](https://wecollect.ch/fr/projets/appel-de-100-personnalites-suisses?utm_source=ActiveCampaign&utm_medium=email&utm_content=Courageuses+Femmes&utm_campaign=2022_Schweiz_Iran_Aufruf_FR)

⁴ <https://www.rts.ch/info/suisse/13492939-liran-nest-pas-vivable-pour-les-femmes-deploire-une-requerante-dasile-deboutee.html>